

# SÉCHERESSE - RESTRICTIONS D'USAGE DE L'EAU



La situation hydrologique continue de se dégrader en raison des fortes chaleurs et de l'absence de précipitations.



Le bassin versant de la CANCE est désormais placé en alerte renforcée, aux côtés de plusieurs bassins du département (Eyrieux, Doux-Ay, Ouvèze-Payre, Ardèche, Beaume-Chassezac).



D'autres bassins restent en vigilance.

Informations et niveaux de restriction sur

<https://vigieau.gouv.fr/>

Gestes  
Éco-  
citoyens



## Gestes éco-citoyens



**INTERDICTION** des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés sauf jardins potagers et autres exceptions<sup>1</sup> de 20h à 8h (4 jours/semaine)



**INTERDICTION** d'arroser les espaces sportifs de toute nature sauf exceptions<sup>1</sup> et les registres de prélèvements doivent être remplis



**INTERDICTION** de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions  
Interdiction de vidange dans les cours d'eau



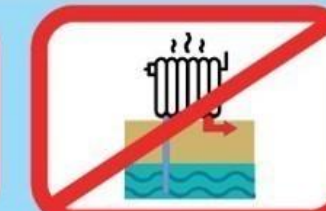
**INTERDICTION** de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle<sup>1</sup>



**INTERDICTION** d'arroser les façades sauf en cas de ravalement



**INTERDICTION** de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayeuses laveuses automatiques



**INTERDICTION** des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



**INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

